



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Louise le 3 février 2026 à 20 h 00, en la salle du Conseil municipal, située au 80, route de la Station à Sainte-Louise et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Bruno Jean
Siège #2 - Mireille Forget
Siège #3 - Jenny Dufour
Siège #4 - Marc-André Dufour
Siège #5 - Patrick Hamel
Siège #6 - Alain Bois

Tous formants quorum sous la présidence de Mme Véronique Brillant, mairesse. Est aussi présente, Mme Margot Rossignol à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte.

2026-02-01

2 - LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Dufour et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et de laisser le point 9. VARIA ouvert.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR
- 3 - DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2026
- 5 - PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES
 - 5.1 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2026
- 6 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 7 - COMPTES RENDUS
 - 7.1 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
 - 7.2 - SERVICE INCENDIE
 - 7.3 - MARCHÉ AUX CAISSONS
 - 7.4 - LOISIRS CULTURE ET FAMILLE
 - 7.5 - AUDIT
 - 7.6 - MRC - RÉUNION DES MAIRES
- 8 - AFFAIRES COURANTES
 - 8.1 - RAPPORT ANNUEL 2025 EN SÉCURITÉ INCENDIE
 - 8.2 - CESSION DE L'ANCIEN TRACÉ DE LA ROUTE 3E RANG OUEST - LOTS 6 712 060 ET 6 712 061 - LOT D'ORIGINE 4 481 456P
 - 8.3 - EMBAUCHE DE M. THIBAUT TRAPÉ À TITRE D'INSPECTEUR ADJOINT EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT
 - 8.4 - NOMINATION DE MME MIREILLE FORGET À TITRE DE REPRÉSENTANTE DE LA MUNICIPALITÉ - COMITÉ CÈDRE
- 9 - VARIA
 - 9.1 - SUIVI DES HEURES EMPLOYÉS
- 10 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Chaque personne, siégeant comme élu au sein du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Louise doit divulguer toute obligation, tout engagement, toute relation ou tout intérêt qui pourrait constituer un conflit d'intérêts, ou qui pourrait être perçu comme tel, dans le cadre de ses opérations pour lesquelles il obtient un appui moral ou financier de la part de la Municipalité.

Aucun conflit d'intérêt n'est à déclarer.

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-02-02

4.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par le *Code municipal du Québec*, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 13 janvier 2026, en ont pris connaissance et ainsi dispensent d'en faire lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Bois et unanimement résolu d'adopter ledit procès-verbal, tel qu'il apparaît au Registre des procès-verbaux de la Municipalité.

5 - PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

2026-02-03

5.1 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2026

Il est proposé par M. Bruno Jean et unanimement résolu d'approuver, telle que déposée, la liste des comptes payés au cours du mois de janvier 2026 ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de février 2026, pour les montants suivants, savoir :

○ Comptes payés au cours du mois de janvier 2026:	91 224.57\$
○ Comptes à payer pour le mois de février 2026:	22 742.20\$
○ Total des salaires pour le mois de février 2026:	18 301.46\$

Les listes de dépenses mensuelles et incompressibles sont disponibles, sur demande, au bureau municipal.

Les comptes payés et les salaires versés au cours du mois de décembre 2025 et ceux à payer pour le mois de janvier 2026 ont été vérifiés par le Comité d'audit, le 28 janvier 2026.

Les comptes payés et les salaires versés au cours du mois de janvier 2026 et ceux à payer pour le mois de février 2026 ont été vérifiés par le Comité d'audit, le 3 février 2026.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Margot Rossignol, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que les crédits budgétaires sont disponibles et suffisants pour assumer les dépenses apparaissant à la liste des comptes à payer et à celle des déboursés pour le mois de février 2026.

Margot Rossignol
Directrice générale et greffière-trésorière

6 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question n'est formulée et/ou adressée aux membres du Conseil.

7 - COMPTES RENDUS

7.1 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Les heures voirie sont dédiées au déneigement et à la maintenance des camions.

7.2 - SERVICE INCENDIE

M. Patrick Tardif, directeur du Service Incendie présente le rapport incendie pour l'année 2025.

7.3 - MARCHÉ AUX CAISSONS

Les derniers ajouts liés à la thermopompe, génératrice et au panneau électrique sont complétés. Le Marché est à la recherche d'un technicien comptable.

7.4 - LOISIRS CULTURE ET FAMILLE

La saison du patinage se poursuit. Une multitude d'activité est proposée pour le mois de février.

7.5 - AUDIT

M. Alain Bois déclare avoir vérifié, le 28 janvier 2026, l'ensemble des transactions effectuées au cours du mois de décembre 2025 avec M. Bruno Jean et ce dernier déclare avoir vérifié, le 3 février 2026, l'ensemble des transactions effectuées au cours du mois de janvier 2026 avec Mme Véronique Brillant.

Les revenus et dépenses vérifiés desdits mois sont conformes à la réalité.

7.6 - MRC - RÉUNION DES MAIRES

La MRC appuie le projet d'agrandissement du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent.

Le certificat de conformité du Règlement 350-2025 est délivré.

8 - AFFAIRES COURANTES

2026-02-04

8.1 - RAPPORT ANNUEL 2025 EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, les autorités locales et régionales chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Dufour et unanimement résolu d'accepter, tel que rédigé, le rapport annuel 2025 préparé par M. Patrick Tardif, directeur du Service Incendie de la Municipalité de Sainte-Louise à l'égard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'en transmettre une copie à la MRC de L'Islet pour approbation.

2026-02-05

8.2 - CESSION DE L'ANCIEN TRACÉ DE LA ROUTE 3E RANG OUEST - LOTS 6 712 060 ET 6 712 061 - LOT D'ORIGINE 4 481 456P

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Louise est propriétaire de l'ancien tracé du chemin du 3^e Rang Ouest, identifié comme étant le lot 4 481 456P au cadastre officiel du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux de réaménagement du tracé du 3^e Rang Ouest effectués il y a plusieurs années, M. Dany Castonguay et M. Eugène Fortin, propriétaires riverains, ont cédé gratuitement à la Municipalité une partie de leurs terrains située au sud de l'ancien tracé, afin de permettre la modification et la correction d'une courbe jugée dangereuse;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont eu pour effet de rendre l'ancien tracé du 3^e Rang Ouest inutilisé à des fins de circulation;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette correction routière, l'ancien tracé du chemin appartenant à la Municipalité enclave totalement les terrains de M. Dany Castonguay et de M. Eugène Fortin;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite régulariser la situation foncière en cédant gratuitement aux propriétaires concernés les parties de l'ancien tracé du chemin qui longent et enclavent leurs terrains respectifs;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 481 456P a été redivisé et que les parties visées sont maintenant identifiées comme étant les lots 6 712 060 et 6 712 061 au cadastre officiel du cadastre du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Mireille Forget et unanimement résolu:

- d'autoriser la cession gratuite du lot 6 712 060, provenant de l'ancien tracé du 3^e Rang Ouest, en faveur de M. Dany Castonguay;
- d'autoriser la cession gratuite du lot 6 712 061, provenant de l'ancien tracé du 3^e Rang Ouest, en faveur de M. Eugène Fortin;
- d'autoriser Mme Véronique Brillant, mairesse et Margot Rossignol, directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Louise, tout acte notarié et autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;
- d'autoriser le notaire instrumentant à procéder à toute formalité requise auprès du Registre foncier du Québec; et
- que les frais découlant des cessions soient assumés par la Municipalité de Sainte-Louise.

2026-02-06

8.3 - EMBAUCHE DE M. THIBAUT TRAPÉ À TITRE D'INSPECTEUR ADJOINT EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer l'application de ses règlements municipaux, notamment en matière d'urbanisme et d'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal peut, par résolution, nommer des fonctionnaires désignés et confier des mandats relatifs à l'application des règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a conclu un contrat de travail avec M. Thibaut Trapé, lequel établit les conditions d'embauche à titre d'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT QUE ledit contrat a été signé par les parties le 15 janvier 2026 et doit être entériné par le Conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bruno Jean et unanimement résolu :

D'ENTÉRINER le contrat de travail intervenu entre la Municipalité et M. Thibaut Trapé, à titre d'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement, tel que signé par les parties;

DE NOMMER M. Thibaut Trapé, par la présente résolution, à titre de fonctionnaire désigné et de ressource professionnelle en urbanisme, notamment pour:

- l'application des règlements d'urbanisme;
- l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);
- l'application de tout autre règlement, mandat ou projet confié par résolution du Conseil municipal;
- la préparation, la révision et la modification de règlements d'urbanisme.

QUE cette nomination prenne effet à compter de la date de signature du contrat de travail.

2026-02-07

8.4 - NOMINATION DE MME MIREILLE FORGET À TITRE DE REPRÉSENTANTE DE LA MUNICIPALITÉ - COMITÉ CÈDRE

Il est proposé par Mme Jenny Dufour et unanimement résolu de nommer Mme Mireille Forget, représentante de la Municipalité de Sainte-Louise, au sein du comité CÈDRE.

9 - VARIA

9.1 - SUIVI DES HEURES EMPLOYÉS

Le tableau de suivi des heures employés est soumis aux membres du Conseil pour lecture.

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée et/ou adressée aux membres du Conseil.

2026-02-08

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Patrick Hamel et unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h42.

Véronique Brillant
Mairesse

Margot Rossignol
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, soussignée, Véronique Brillant, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Véronique Brillant
Mairesse